

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 73476

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté portant désignation des membres non permanents de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social relatif à la création de 2 villages d'enfants au sein du Département du Loiret

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-1 à L 313-8 relatifs à la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux et les articles R 313-1 et suivants relatifs à la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R133-3 et R133-4 ;

Vu la circulaire N° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental, en date du 1^{er} octobre 2021, conférant délégation de signature au sein de la Direction générale des services départementaux ;

Sur proposition du Directeur général des services ;

Arrête

Article 1^{er} : Sont désignés membres avec voix consultative de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social relatif à la création de 2 villages d'enfants au sein du département du Loiret :

- Au titre des personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet :

- Titulaire :

Julia NGOMA (DDETS du Loiret)

- Suppléant :

Laurence HUNAULT (DDETS du Loiret)

- Au titre des représentants d'usager spécialement concernés par l'appel à projet :

- Titulaire :

Bernard ARLOT (ENVOLEE)

- Suppléant :

Dominique GAUGE (ENVOLEE)

- Personnels des services techniques, comptables ou financiers du CD45, désignés en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet correspondant

- Titulaires :

Jacky GUERINEAU (Direction générale adjointe)

Romarc GUYON (Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale)

Christèle RIGLET (Agence Départementale des Solidarités)

Stéphanie GLENISSON (Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Famille / plateforme de gestion des lieux d'accueils)

- Suppléants :

Dominique PERLES (Agence Départementale des Solidarités)

Amélie DIETLIN (Agence Départementale des Solidarités)

Virginie VOISIN (Responsable d'Equipe Pluridisciplinaire)

Isabelle BAJON (Responsable d'Equipe Pluridisciplinaire)

Article 2 : Les membres de la commission sont exclusivement désignés pour l'appel à projet mentionné à l'article 1.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental.

Article 4 : Les membres de la commission siègent à titre gratuit.

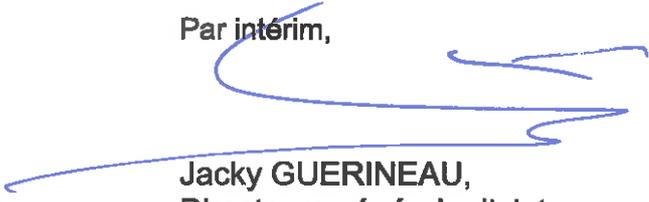
Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, LE 21 AVR. 2023

Pour le Président et par délégation,

Guillaume DUMAY
Directeur général des services

Par intérim,


Jacky GUERINEAU,
Directeur général adjoint
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies